

f.s.m.

n° 11

c.g.t.

u.g.f.f.

avril 73

lisez

attentivement

L'ESPOIR SYNDICAL



Journal du syndicat général c.g.t.
des personnels du ministère des affaires culturelles
des établissements annexes et sous tutelle en relevant

S O M M A I R E

=====

- I - EDITORIAL A. PIQUET
- II - Promotions limitées et réelles perspectives pour les personnels
de surveillance des Musées de France G. JUTEAU
- III - Un évènement important pour les Agents de la Fonction
Publique Le Bureau National
- IV - La C.G.T. et le sens du service public A. LEMONNIER
- V - Commission des Jeunes du S.G.A.C. D. HUGUE
- VI - Pourquoi les jeunes collégiens, Lycéens et Etudiants
descendent-ils dans la Rue ? F. BOSMAN
- VII - Des méthodes exécrables et d'un autre temps F. JERPAN
- VIII - Menaces sur les adhérents de la C.G.T. et atteintes
aux libertés syndicales au Louvre G. JUTEAU
- IX - Analyse d'un vote A. PIQUET
- X - La Vème Conférence Nationale de la C.G.T. sur les
femmes salariées L. BLANCHON
- XI - Problèmes statutaires et indiciaires A. PIQUET
- XII - Nous avons relevé aux Journaux Officiels

EDITORIAL

La caractéristique majeure qui se dégage après les élections législatives des 4 et 11 mars qui ont démontré avec force la volonté de changement de la majorité des Français, est, que cette volonté loin de s'estomper, s'exprime dans tous les milieux : lycéens, étudiants, enseignants, ouvriers spécialisés (qu'ils soient français ou immigrés), paysans, etc...

En fait, c'est l'immense majorité de ceux qui étudient, enseignent et travaillent qui se heurtent à la politique réactionnaire et antisociale du pouvoir, qui bien qu'affaibli et malgré les promesses, reste fondamentalement la même à savoir au service exclusif des Monopoles Capitalistes.

Les aspirations des français ne sont pas orientées vers la majorité de faveur actuelle, qui n'a pu se maintenir que grâce d'une part, au ralliement honteux des LECANUET et J.J. SERVAN-SCHREIBER et d'autre part, au scrutin de tricheurs actuellement en vigueur, mais vers les solutions cohérentes et novatrices qu'apporte le Programme Commun de Gouvernement de la Gauche Unie.

Ce Programme reste donc l'ultime espoir pour les changements fondamentaux auxquels aspirent l'immense majorité des français. Toutefois le degré de mécontentement, de compréhension, de maturité n'est pas encore au même diapason et notre devoir est d'éclairer, d'expliquer toujours plus les causes de la crise que nous vivons, et de tout mettre en oeuvre pour faire converger toutes les victimes de l'exploitation capitaliste vers un puissant et irréversible courant unitaire qui imposera ces changements.

Les fonctionnaires subissent comme tous les autres travailleurs et même plus les conséquences de cette crise ; pour eux aussi, il n'est de solutions concrètes à leurs multiples problèmes (rémunérations, conditions de travail, problèmes sociaux, libertés démocratiques, droits syndicaux etc...) que dans l'avènement d'une société de progrès social et de démocratie.

Pour ce qui concerne les personnels des Affaires Culturelles, les problèmes demeurent plus que jamais d'actualité et les revendications essentielles posées au cours de semaines d'actions d'octobre 1971 et 1972, ne sont toujours pas solutionnées.

Le changement de Ministre avec la venue de Maurice DRUON, Académicien et écrivain bien connu et dont les oeuvres sont largement appréciées des travailleurs, n'indique pas à priori que la politique du Ministère connaîtra une évolution favorable aux personnels, puisqu'elle se situe dans le contexte de la politique Pompidolienne définie par MESSMER à l'Assemblée Nationale.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions et nous sommes persuadés que le meilleur atout dont disposeront les agents des Affaires Culturelles sera l'Unité d'action.

Toutefois, nous pensons que notre nouveau Ministre aura, s'il le veut, la possibilité de résoudre certaines revendications dont l'existence même est un déni de justice.

Nous ne tarderons pas à savoir s'il entend appliquer à son personnel sa conception de la culture qu'il a défini de la sorte le 6 avril 1973, lors de la cérémonie de passage de pouvoir : "La culture c'est ce qui doit aider chaque homme à dégager sa raison de vivre et à goûter à l'honneur de la condition humaine". Pour cela faut-il en donner les moyens aux travailleurs et à ceux des Affaires Culturelles qui comptent le plus fort pourcentage de la Fonction Publique d'agents de catégories D et Auxiliaires.

En tout état de cause, à la C.G.T., nous continuerons à lutter pour les changements indispensables en portant tous nos efforts sur le rassemblement des agents des Affaires Culturelles sur la base des propositions contenues dans le Programme Commun de Gouvernement, qui seul permettra de résoudre nos revendications.

En conséquence, nous nous félicitons de l'accord C.G.T., C.F.D.T. du 4 avril 1973 qui doit permettre la mobilisation des travailleurs et d'ores et déjà, nous vous invitons tous à vous préparer à agir dans l'unité pour faire aboutir vos revendications.

SEULE LA LUTTE PAIERA.

A. PIQUET

---:---:---:---:---

PROMOTIONS LIMITEES ET REELLES PERSPECTIVES

POUR LES PERSONNELS DE SURVEILLANCE DES MUSEES DE FRANCE.

Le personnel de surveillance est régi par un statut totalement inadéquat, tout comme le personnel ouvrier ou celui de la Réunion des Musées Nationaux (qui n'en a pas).

Après un long travail, plus de 6 mois en 1970, les Organisations Syndicales ont proposé à l'Administration un statut de la surveillance. Un projet était déposé au Comité Technique Paritaire de la Direction des Musées de France, et après maintes discussions et mises au point, le 10 décembre 1970, ce projet de statut était adopté à l'unanimité des membres du Comité Technique Paritaire puis transmis au Ministère des Affaires Culturelles qui donnait son accord sur ce projet le 3 mars 1971 et ensuite le déposait à la Fonction Publique.

Voyant que celle-ci faisait trainer les choses en longueur pour donner son accord, les personnels sont passés à l'action (comme en 1970) et après cette relance, la Fonction Publique décidait de donner en compensation, en attente d'un nouveau statut, un certain nombre de postes de Brigadiers et Surveillants, afin d'apaiser les esprits. Donc le 1er juillet 1971, un arbitrage du 1er Ministre faisait attribuer 68 postes de Brigadiers et 18 postes de Surveillants.

Il était entendu que le décret d'application sortirait au Journal Officiel en septembre, au plus tard à la fin de l'année pour les répartir à la Commission Administrative Paritaire de décembre 1971. Les mois passèrent et l'action se poursuivait, de nombreuses délégations dans les diverses Directions étaient faites et le 20 avril 1972, toujours pour calmer les esprits, l'Administration décidait de réunir la Commission Administrative Paritaire de surveillance pour attribuer ces postes en attendant la parution du décret.

Des propositions alors étaient faites aussi bien du côté des représentants du personnel, que de l'administration. Le 4 février 1973, enfin le décret paraissait au Journal Officiel et aussitôt notre Organisation Syndicale demandait à la Direction des Musées de France, quand elle pensait réunir la Commission Administrative Paritaire pour attribuer ces postes définitivement.

Le 13 février 1973, celle-ci se réunissait, la C.G.T. s'aperçoit alors que l'attribution de ces postes est faite d'une façon rapide.

.../...

L'administration ne recherche pas les agents remplissant les conditions d'ancienneté et fait purement et simplement entériner ses propositions alors que volontairement certains agents sont oubliés (prêts à partir à la retraite ou ayant des responsabilités dans des musées).

Nous devons donc à la prochaine réunion qui se tiendra aussitôt après le renouvellement de la Commission Administrative Paritaire, qui devrait avoir lieu avant la fin du 1er semestre 1973, veiller à ce que de pareilles situations ne se reproduisent plus. Nous recommanderons aux Camarades élus d'être plus vigilants vis-à-vis d'une administration pratiquant une politique de division, afin que l'intérêt des personnels soit préservé.

Néanmoins, il faut que tous les personnels de gardiennage prennent conscience que la seule et réelle perspective d'amélioration durable de leur situation, réside dans la sortie du statut adopté à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire des Musées de France le 10 décembre 1970.

Nous invitons tous les personnels à quelque grade qu'ils appartiennent à renforcer leur unité pour d'une part, faire échec aux manœuvres actuelles de torpillage de ce projet de statut, et d'autre part, imposer à la Fonction Publique sa publication tel qu'il est.

Votre lutte a permis de premiers résultats, certes non négligeables, elle permettra de faire prendre en considération le statut qui vous redonnera la dignité et une véritable perspective de carrière.

TOUTES ET TOUS PREPAREZ VOUS AU COMBAT.

G. JUTEAU

o o

o

UN EVENEMENT IMPORTANT
POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les 22, 23 et 24 mai 1973 se tiendra le 14ème Congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C. G. T.

Ce Congrès intéresse au premier chef, tous les adhérents de la C.G.T., mais également l'ensemble des agents de l'Etat quelle que soit leur affiliation syndicale ou qu'ils soient non syndiqués.

En effet, ce Congrès ne se contentera pas de faire l'analyse de la situation et des luttes intervenues depuis le 13e Congrès, qui avait tenu ses assises en Novembre 1970. Par les documents soumis à la discussion, les événements auxquels nous assistons, les expériences du mouvement ouvrier dans lequel les agents de l'Etat entendent de plus en plus s'intégrer et se considérer comme membres à part entière, font que ce Congrès ne sera pas tout à fait comme les précédents.

Par les thèmes contenu dans le rapport d'activité et d'orientation et qui sont :

- Les fonctionnaires, leur place dans la nation.
- Malaise de la Fonction Publique et crise de l'Etat

.../...

- La politique de l'Etat à l'égard des fonctionnaires et ses conséquences.
- Comment ont évolué les problèmes de l'unité et de l'action dans la Fonction Publique
- Six domaines d'action de l'U.G.F.F.
- Les problèmes d'organisation du mouvement syndical des fonctionnaires décomposés en trois parties :
 - a) Définition de l'U.G.F.F.
 - b) Deux problèmes essentiels
 - c) L'organisation et les moyens de l'U.G.F.F.

Chacun est à même de se rendre compte de l'étendue des débats qui auront lieu au cours de ces assises du 14ème Congrès de l'U.G.F.F. pour en faire un véritable Congrès de la C.G.T.

Depuis la scission syndicale de 1947, jamais les problèmes de la lutte de classe et de masse n'auront été portés à un niveau aussi élevé dans un Congrès d'agents de la Fonction Publique. Mais, tout comme l'ensemble des travailleurs, les fonctionnaires sont conscients de l'importance de l'époque que nous vivons. Ils aspirent à participer pleinement à la grande bataille d'idées et aux luttes qui permettront de rassembler toutes les forces ouvrières et démocratiques pour l'aboutissement des changements fondamentaux contenus dans le Programme Commun de Gouvernement de la Gauche unie et pour lequel 46 % des français se sont prononcés clairement.

Ces changements ne seront possibles et bien compris dans la Fonction Publique, que si les Syndicats et Fédérations de Fonctionnaires C.G.T. qui constituent l'U.G.F.F. sont capables d'élever le débat au niveau des exigences et animés de la volonté de bousculer certaines traditions qui ont eu toutes leur importance à certains moments, mais qui s'avèreraient des obstacles si elles étaient maintenues.

Pour sa part, le Syndicat Général C.G.T. des personnels du Ministère des Affaires Culturelles, avec certes beaucoup de modestie, tiendra toute sa place dans ce Congrès. Il apportera sa contribution pour que le mouvement syndical C.G.T. dans la Fonction Publique soit toujours plus apte à animer et diriger les luttes indispensables des agents de la Fonction Publique à partir de l'analyse de classe de l'Etat capitaliste, de sa politique globale au service des monopoles et en n'en appelant à la masse des Fonctionnaires.

Nous avons la profonde conviction que ce 14ème Congrès de l'U.G.F.F., qui se place résolument dans la ligne du 38e Congrès de la C.G.T., sera une étape très importante dans l'évolution des agents de la Fonction Publique pour le Progrès Social et la démocratie, et à ce titre, il ne doit laisser personne indifférent.

LE BUREAU NATIONAL

-0-0-0-0-0-

SYNDIQUES et NON SYNDIQUES à la C. G. T.,

VOUS AVEZ APPRECIÉ LES CONSEILS JUDICIEUX DE LA V. O. IMPOTS
ALORS POUR ÊTRE AU COURANT DE VOS DROITS ET DE L'ACTUALITÉ SOCIALE
LISEZ LA TOUTES LES SEMAINES -

DEMANDEZ L'EBDOMADAIRE DE LA C. G. T.

la VIE OUVRIÈRE A NOS MILITANTS.

LA C.G.T. ET LE SENS DU SERVICE PUBLIC

Au mois d'octobre 1972 à l'initiative de la section du Mobilier National, le Syndicat C.G.T. du Ministère des Affaires Culturelles diffusait un tract dénonçant l'orientation prise par notre Ministère, visant à confier à des entreprises du secteur privé, des travaux de restauration d'objets Mobiliers relevant du patrimoine national, alors qu'un service progressivement était paralysé ne réalisant que des travaux secondaires.

L'Administration du Mobilier National prétendait même intensifier cette orientation en voulant confier l'aménagement de la nouvelle Résidence Marigny, achetée par la Présidence de la République, à des entreprises privées.

La C.G.T., l'organisation la plus représentative du Mobilier National a mené seule un combat difficile pour tenter de redresser cette situation.

La C.G.T. a dû faire front aux attaques les plus viles lancées contre les personnels et aux mensonges de l'Administration qui essayait vainement de justifier son orientation dont l'aboutissement était le démantèlement à court terme du Mobilier National.

L'intervention énergique de la C.G.T. soutenue par l'ensemble des personnels et concrétisée par leur participation puissante aux grèves des 25 et 27 octobre lors de la semaine d'action, a imposé un renversement de la situation.

L'Administration a dû s'incliner, chaque atelier prendra une part active à l'aménagement de la Résidence Marigny.

Toutefois, tout danger n'est pas écarté, la menace de confier des travaux de restauration aux entreprises privées demeure.

En effet, un service connaît les pires difficultés pour satisfaire la demande dû à un effectif trop faible.

En refusant de satisfaire une revendication de la C.G.T. demandant d'étoffer ce service, l'Administration a volontairement laissé se dégrader une situation qui peut lui permettre d'appliquer à nouveau sa néfaste politique.

Pour sa part, la C.G.T. veillera et agira avec le soutien des personnels pour limiter les répercussions d'une telle situation dont les conséquences iraient à l'encontre des intérêts du Mobilier National et de ses agents en confiant un secteur rentable d'un secteur public aux entreprises privées.

André LEMONNIER.

-0-0-0-0-0-

FEMMES TRAVAILLEUSES - LA C. G. T. EDITE A
VOTRE INTENTION LE SEUL JOURNAL SYNDICAL QUI S'ADRESSE A LA
MAIN-D'OEUVRE FEMININE -
POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET ETRE PLUS APTES A COMBATTRE
VOS EXPLOITEURS - TOUS LES MOIS -

lisez " ANTOINETTE "

-0-0-0-0-0-

COMMISSION DES JEUNES DU SYNDICAT GENERAL C. G. T.

Après plusieurs contacts des responsables jeunes des diverses Fédérations avec les responsables du Centre Confédéral de la Jeunesse, notre collectif fédéral avait décidé de participer avant les élections au soutien du Programme Commun de la Gauche comme le recommandait la C. G. T.

Il fût donc proposé de faire dans les différents syndicats des assemblées-débats. Cette proposition reçue l'approbation du Bureau National de notre Syndicat et, trois de ces assemblées furent organisées dans différentes sections du S.G.A.C.

Une première réunion eu lieu à la section du Louvre avec la présence de la Section des Tuileries. Cette assemblée a été animée par le Camarade ALLEGRET, responsable de notre Collectif Fédéral jeunes. Une seconde s'organisa à la Section des Archives de France avec la participation d'André JOLY, Secrétaire de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne, et la troisième assemblée s'est tenue à la section du Mobilier National avec pour animateur le Camarade VARSE de la Fédération des P.T.T. et responsable au Centre Confédéral de la Jeunesse. En outre d'autres sections ont organisé un tel débat ou participaient à ceux qui avaient lieu dans leur secteur ; c'est le cas de SEVRES et de ST-CLOUD en particulier.

Il est satisfaisant que de nouvelles sections aient fait à cette occasion une assemblée envers les jeunes pour le soutien du Programme Commun, car seule la Section du Mobilier National avait déjà organisé de semblables réunions. Mais il est à regretter qu'il y ait eu encore trop peu de sections qui organisent des assemblées-débats sur les problèmes de jeunes.

La Commission de jeunes du Syndicat et le Collectif Fédéral espèrent que les sections, ayant organisés des assemblées, continueront à faire fructifier les efforts déjà entrepris et que celles qui n'ont encore pas participé aux travaux d'organisation des jeunes, prennent conscience qu'il existe des problèmes de la jeunesse et qu'ils entrent dans le contexte actuel des revendications de la C.G.T.

Les sections ayant l'initiative d'organiser de telles réunions peuvent si elles le désirent, faire appel à un responsable de la Commission du Syndicat.

En tant que jeunes, vous devez, après le résultat des élections, soutenir les revendications de la C.G.T., faire évoluer vos problèmes spécifiques et catégoriels et améliorer vos conditions de travail.

Tout ceci entre dans la bataille que mène la C.G.T., unité d'action, lutte de classes et aboutissement des revendications. Une bataille que vous devez mener avec les militants du Syndicat Général C.G.T. et soutenir le plus concrètement possible en créant et en participant à nos Commissions jeunes, dans les sections et également en appuyant vos responsables dans les luttes quotidiennes.

Le Centre Confédéral de la Jeunesse sera très heureux de pouvoir élaborer, organiser et appuyer toutes les revendications et propositions d'action que vous seriez amenés à formuler.

Danièle HUGUE
Membre du Collectif Fédéral
de la Jeunesse.

POURQUOI LES JEUNES, COLLEGIENS, LYCEENS

ET ETUDIANTS DESCENDENT-ILS DANS LA RUE ?

La société capitaliste dans laquelle nous vivons s'efforce d'amoindrir la jeunesse, de l'asservir à la politique des grands monopoles pour lesquels l'Etat est partie prenante, d'en faire des salariés sur mesure dans l'unique but de conserver et d'améliorer la seule loi qu'elle connaisse : celle du profit.

Contre l'existence qu'on leur impose, les jeunes réclament, appuyant ainsi le Programme Commun de Gouvernement de la Gauche unie, "l'exercice de leurs responsabilités dans la société et la suppression des inégalités sociales".

Aujourd'hui, deux mesures arbitraires du gouvernement les frappent :

- la suppression des sursis militaires, ayant pour effet d'écartier les jeunes des études supérieures ou de l'apprentissage d'un métier, surtout pour les plus socialement défavorisés ;
- la création des D. E. U. G., mettant en place un cycle d'études supérieures court (deux ans) répondant uniquement aux besoins immédiats des patrons de l'industrie, de la finance et du commerce et non pas à ceux de l'évolution scientifique et technique réelle, tout ceci sans garantie de reconnaissance des diplômes.

Par les puissantes manifestations de rue de ces dernières semaines, par les actions unies menées dans les collèges, les lycées et les universités, les jeunes ont exigé du pouvoir le rétablissement et l'extension des sursis, ainsi que la suspension des arrêtés d'application des D. E. U. G.

La C.G.T. soutient largement les revendications des jeunes qui combattent la politique de ségrégation sociale du gouvernement.

La lutte unie des jeunes, lycéens et étudiants, et des travailleurs prépare en profondeur une exceptionnelle mobilisation qui se traduira par d'importantes manifestations unitaires à l'image de celle du 1er mai 1973.

Françoise BOSMAN.
Responsable à la Jeunesse.

BULLETIN D'ADHESION

AU SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES PERSONNELS DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, DES ETABLISSEMENTS ANNEXES ET SOUS TUTELLE EN RELEVANT.

-/-/-/-/-/-/-

<u>NOM</u> :	<u>Prénom</u> :
<u>Date de naissance</u> :	<u>Grade</u> :
<u>Direction ou service</u> :	<u>Traitement Net</u> :
<u>Date d'effet d'adhésion</u> :	<u>Adresse personnelle</u> :
<u>Adresse professionnelle</u> :	<u>Date et Signature</u> :

Bulletin à remettre à un militant du Syndicat connu de vous, ou à adresser à M. PIQUET Alfred - Secrétaire Général du Syndicat - Grand-Palais des Champs-Élysées - Porte C - Avenue Franklin Roosevelt PARIS 8e.

DES METHODES EXECRABLES

ET D'UN AUTRE TEMPS

Autrefois l'Etat Français possédait des colonies. Mais au fil des jours, les hommes se sont rendus compte et ont pris conscience de leur sort, permettant à leur contrée de devenir à l'heure actuelle leur pays. Par exemple, Madagascar et tous les états africains.

En vérifiant bien les choses, nous remarquons que la France avait semé de petites poignées de parasites dans toutes les colonies dont elle assurait le rôle (soit disant) de protecteur. Mais comble de malheur, après l'accession de toutes ces colonies à l'indépendance, le Gouvernement Français était obligé de rapatrier et de reclasser tous ces marchands d'esclaves. Ce reclassement était difficile à effectuer dans le secteur ouvrier où les traditions de luttes sont solidement enracinées et qui n'aurait pas accepté les méthodes de ces spires.

Nous avons des exemples pleins nos yeux. Un certain Monsieur revenant d'Afrique, après avoir été tondeur de moutons dans son fief natal, se trouvait comme administrateur, toujours en Afrique. Par suite des événements, il retrouve un poste clé au Cabinet du Ministre des Affaires Culturelles.

Enfin, les Affaires Culturelles lui font un nouveau cadeau en le mettant au Musée du Louvre. Pour lui ce fut un véritable cadeau, car, ayant gardé ses qualités de démagogue et d'impérialiste, il a voulu que tout soit à ses ordres, comme il le suggère lui même, tout le monde à ses côtés. Malheureusement, au Louvre il est tombé sur un os, au vrai terme du mot. Ce monsieur qui use de tout son savoir pour faire des cours de moralités aux personnels du Musée, et en particulier tenter de dicter à la C.G.T. quel doit être son comportement, sa droiture en matière syndicale, et de lutte de classe.

Mais les militants de notre chère C.G.T. des Affaires Culturelles, prennent bien garde à tous ces démagogues qui se présentent en bons personnalistes afin de mieux pouvoir incruster leurs formules de dictature et créer la division dans la masse ouvrière.

Heureusement pour nous qui savons manoeuvrer avec bien sûr l'accord et l'entente d'un personnel sensible et vigilant, permettant d'esquiver toutes les attaques dressées contre eux par ces gens là, qui prêchent le faux et en attendant donnent satisfaction aux membres de leur clan.

Journellement, au sein de notre établissement ces messieurs, à qui la société capitaliste a jeté une miette, disent aux agents venez avec nous, vous serez bien gardés.

Mais la C.G.T., toujours là, démasque et démasquera les manoeuvres des ennemis de la classe ouvrière.

En ce sens, nous tenons à leur faire remarquer que contrairement à ce qu'ils disent, que le droit chemin et l'honnêteté n'ont jamais été tracés par le pouvoir capitaliste, car ce n'est pas dans la classe ouvrière qu'éclatent les scandales.

A BON ENTENDEUR SALUT.

F. JERPAN

MENACES SUR LES ADHERENTS DE LA C.G.T.

ET ATTEINTES AUX LIBERTES SYNDICALES DU LOUVRE.

Notre section syndicale C.G.T. du Musée du Louvre dénonce l'attitude rétrograde d'un Administrateur Civil, faisant fonction de Sous-Directeur des Musées Nationaux pendant la période du 2 au 20 Mars 1973.

Le 2 mars 1973, le Sous-Directeur des Musées de France découvre que les clefs des Bureaux de la Direction des Musées de France ont disparu. Aussitôt, il déclenche en sourdine l'alerte: "les clefs ont disparus", ce sont ceux qui font le ménage dans les bureaux qui les ont emportées (en l'occurrence 2 ouvriers adhérents de la C.G.T.).

Monsieur GRISONI Alfonso, c'est de lui dont il s'agit, commencera par intimider l'ordre au responsable du service d'entretien, le samedi 3 mars au matin de rallier le Musée du Louvre immédiatement pour faire des recherches. Ce dernier, n'étant pas concerné par l'incident, lui fait savoir que cela s'avèrerait inutile.

Ce Sous-Directeur alors emploie une méthode peu commune, mais qui serait commune de certains groupements. Il fait savoir qu'il va faire mettre en "prison" les 2 ouvriers. Donc, ce Monsieur accuse déjà sans savoir de quoi il retourne exactement. Il donne l'ordre de faire ouvrir par effraction les vestiaires de ceux qu'il présumait avoir gardé les clefs. Donc, 1er point, viol de la propriété de l'agent en son absence.

Le lundi matin 5 mars, les clefs sont retrouvées sur le bureau de l'Inspecteur Général des Musées, qui était en mission, entre 2 livres. Donc 2ème point : délit d'accusation envers deux agents qui, en définitive étaient étrangers à l'affaire. Voilà un procédé assez grotesque, accuser sans savoir : c'est le principe des mercenaires du Pouvoir.

En ce qui concerne les libertés syndicales et la diffusion de tracts syndicaux, ce Monsieur a montré son véritable visage en s'attaquant d'une façon inqualifiable aux Camarades qui les distribuaient à l'entrée de la Direction des Musées de France.

Cela se passait pendant la période des élections législatives. Qui de plus naturel pour une organisation syndicale comme la C.G.T. de faire connaître sa position sur le Programme Commun d'une part, et appeler à voter pour le candidat unique de la Gauche d'autre part au 2ème Tour. Qui de plus normal de vouloir changer la politique, étant donné qu'en 15 ans, le pouvoir en place n'a pas donné satisfaction aux revendications des travailleurs qui sont pourtant les producteurs des richesses.

S'ils ont arraché quelque avantages (repris aussitôt après par l'augmentation de tout ce qui les touchent : transport, prix, loyers, enseignement, etc...) c'est par la lutte et l'action UNIE qu'ils les ont obtenus.

C'est pourquoi, nous déplorons que certains fonctionnaires quels qu'ils soient cherchent à entraver ce désir de changement qui s'exprime avec force et qui ira en se renforçant.

G. JUTEAU

A N A L Y S E D ' U N V O T E

Les résultats des élections qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement du Comité Technique Paritaire de la Direction de l'Architecture, appelle une analyse de la part de la C.G.T.

Ces résultats donnent lieu à des interprétations fort diverses et ce à partir des chiffres bruts.

Voyons tout d'abord, quels sont ces chiffres et les comparaisons entre :

	<u>1969</u>	<u>Sièges</u>	<u>1973</u>	<u>Sièges</u>
Inscrits	: 1430		1579	
Votants	: 1241		1371	
Nuls	: 33		70	
Exprimés	: 1208		1301	
C.G.T.	: 418	4	356	3
C.F.D.T.	: 180	1	205	1
F.O.	: 147	1	246	2
F.E.N.	: 279	3	} 494	} adhésions du S.N.S.T.D.A. à la F.E.N.
S.N.S.T.D.A.	: 184	1		

La première remarque qui apparaît, c'est que seule la C.G.T. perd des voix et un siège.

Maintenant essayons de comprendre ce qui s'est passé et ceci de la façon la plus objective qu'il soit.

1°) Les caissières du droit d'entrée dans les Monuments Historiques qui sont syndiquées en grande majorité à la C.G.T., n'ont pas été autorisées à participer à ce vote comme ce fut le cas en 1969.

2°) Depuis 1969, la Direction de l'Architecture a connu un grand mouvement de personnel, environ un tiers des électeurs étaient nouveaux.

3°) Enfin, et c'est ce qui nous semble le plus important, le vote qui était prévu pour fin février 1973, c'est-à-dire avant les élections législatives de mars, avait conduit la C.G.T. à axer toute son orientation sur le Programme Commun de Gouvernement de la Gauche unie et sur les aspects très positifs de son contenu pour les fonctionnaires.

Or, le vote a dans un premier temps été repoussé au 19, puis au 26 mars, c'est-à-dire que les professions de foi soit parvenues aux agents après le résultat des élections législatives.

Si pour la C.G.T., celles-ci sans atteindre l'objectif suprême, à savoir la conquête de la majorité parlementaire, elles n'en constituent pas moins une grande victoire pour les forces ouvrières et démocratiques, du fait de l'affaiblissement considérable du cartel des droites.

Mais, nous savons qu'une certaine déception voire un certain recul se sont manifestés parmi les travailleurs les moins avertis et les plus perméables à la propagande gouvernementale. Le phénomène est bien connu et nous pouvons dire sans risque d'être contredit que si la gauche l'avait emporté, le résultat aurait été très différent.

Alors, au lieu de tirer des conclusions pessimistes de ce vote, nous en tirons dans le contexte où il a eu lieu des conclusions optimistes, car ce

qui est IMPORTANT c'est que 356 agents de la Direction de l'Architecture ont apporté leurs suffrages à la C.G.T. qui s'est engagée à fond dans le soutien au Programme Commun de Gouvernement de la Gauche, qui demeure LE SEUL RECOURS pour imposer les changements fondamentaux auxquels le peuple aspire dans sa grande majorité.

Le gouvernement MESMER bis ne résoudra aucun des problèmes fondamentaux auxquels se trouvent confrontés les travailleurs, y compris les agents de l'Etat, c'est donc par la lutte et dans l'union que seront créées les conditions au rassemblement majoritaire des forces ouvrières et démocratiques pour l'application du Programme Commun de Gouvernement de la gauche Unie.

Les 356 agents qui ont approuvé notre action et notre orientation sont une base solide à partir de laquelle nous ferons évoluer la conscience de classe et l'action de masse des agents de la Direction de l'Architecture comme de tous ceux des Affaires Culturelles.

Nous sommes persuadés que les prochains mois feront la démonstration de cette analyse, mais d'ores et déjà, nous affirmons que nous continuerons dans la voie que nous nous sommes tracée, certains d'être en définitive les portes paroles éclairés des intérêts légitimes de tous les personnels.

SANS AMERTUME, MAIS AVEC UN ESPOIR RESONNE, NOUS POURSUIVONS LE COMBAT AUQUEL NOUS INVITONS TOUS LES AGENTS DES AFFAIRES CULTURELLES QUEL QU'AIT ETE LEUR VOTE LES 4 ET 11 MARS.

A. PIQUET

o o

o

LA Vème CONFERENCE NATIONALE DE LA
C. G. T. SUR LES FEMMES SALARIEES

La C.G.T. organise à Paris les 17 et 18 mai une Conférence Nationale des femmes pour étudier les problèmes qui se posent à cette catégorie de travailleurs.

En effet, actuellement il est constaté que le nombre de salariées femmes croit plus vite que celui des hommes, et nous pouvons dire que dans notre Ministère ce fait national est parfaitement vérifié puisque dans certains secteurs où il n'y avait pas de personnel féminin (gardiennage des musées par exemple), il commence à apparaître.

Si les femmes ont les mêmes problèmes revendicatifs que les hommes, elles sont cependant en général, moins organisées syndicalement, de plus elles se trouvent surtout dans les catégories les moins bien rémunérées (majorité des femmes de notre Ministère se trouvent dans les catégories C et D). Elles sont plus directement concernées par les problèmes sociaux et, dans notre administration qui ne possède aucun véritable service social, elles se trouvent doublement défavorisées.

C'est pour ces raisons que notre Syndicat C.G.T. a décidé de préparer activement cette conférence en organisant une demi-journée d'étude le 11 mai 1973 à 14 heures au Ministère des Affaires Culturelles.

.../...

Nous pensons que les femmes employées dans nos différentes directions nous feront connaître leurs opinions sur les quatre thèmes qui seront débattus les 17 et 18 mai :

- Activités de la C.G.T.
- Les salaires
- Les conditions de travail
- La maternité et les problèmes familiaux.

Nos sections syndicales ont d'ailleurs été invitées à organiser des réunions ou à faire circuler des cahiers revendicatifs pour permettre à la Commission Féminine et au Bureau du Syndicat de mieux connaître le personnel féminin de notre Ministère.

Les salariées femmes font partie intégrante des travailleurs de notre pays, mais elles supportent encore trop le poids extrêmement lourd de l'idéologie ancestrale quant à la place et au rôle de la femme qui continue à dominer et qui a pour conséquence leur surexploitation dans le travail et la société.

C'est pourquoi, la C.G.T. attache une attention particulière à la main-d'oeuvre féminine car la lutte des femmes salariées pour des meilleures conditions de vie et de travail au côté des hommes aidera à faire avancer les revendications de l'ensemble des salariés.

L. BLANCHON

o o
o

PROBLEMES STATUTAIRES
ET INDICIAIRES

Depuis plusieurs années se discutent à tous les niveaux du Ministère des problèmes statutaires et indiciaires et malgré les démarches multiples des Organisations Syndicales et leur travail que chacun s'accorde à reconnaître, rien n'est encore résolu.

Quelques cas :

- STATUTS :-des personnels de gardiennage des Musées mis au point depuis fin 1970.
- des ouvriers des Musées de France et par voie de conséquence de tous les ouvriers des Services Extérieurs qui ne bénéficient pas encore du statut du 28 juillet 1961 et ce malgré les engagements pris et renouvelés depuis Avril 1972.
 - des photographes de la Direction des Archives de France.
 - de la Manufacture Nationale de Sèvres, mis en chantier depuis 1970, retardé par le seul fait de notre Administration.
 - des personnels techniques des Bâtiments de France, remis en cause par les Finances et la Fonction Publique depuis début 1971, acceptés et tolérés par les divers services du Ministère qui bradent volontiers les intérêts de ces personnels dont on veut bien reconnaître par ailleurs les compétences.

.../...

- des personnels de documentation dont l'étude est à nouveau entreprise par un sous-groupe du Comité Technique Paritaire Ministériel. La C.G.T. défend le principe de la reconnaissance des diverses spécificités que l'on entend faire recouvrir par un statut unique ainsi que les perspectives de carrière. Toutefois, nous ne sommes pas très optimistes quant à la parution prochaine de ce texte.
- des personnels des Jardins dont le statut actuel est reconnu comme inadapté par tout le monde mais qui avait été défendu par la F.E.N. alors que la C.G.T. en avait souligné les graves lacunes.
- Le statut pour les enseignants relevant du service de l'Enseignement de l'Architecture et des Arts Plastiques en cours d'élaboration et pour lequel la C.G.T. mène le combat pour qu'il soit un statut du supérieur s'appliquant à tous les enseignants du service.

Reclassement indiciaires : - des jardiniers mosaïstes
- des céramistes
- des liciers
- des opérateurs photographes
- des surveillants chefs des Etablissements d'Enseignement.

Tous ces emplois ayant été déclassés lors de l'élaboration du décret 70 - 79 du 27 janvier 1970 par les commissions d'application du plan Massolin d'où la C.G.T. avait été exclue.

Malgré les engagements pris et que certains ont cru devoir répercuter comme si cela était fait, aucun texte n'est encore paru à ce jour pour solutionner ces problèmes.

- des restaurateurs d'art qui malgré des engagements formels de leur classification en catégorie B type, promise depuis 1968 ne savent toujours pas à quelle sauce ils seront mangés.
- des personnels des Manufactures de Sèvres et des Gobelins qui voient leur situation se dégrader de jour en jour par rapport à leur qualification réelle et l'ensemble de la Fonction Publique.

Nous arrêterons là notre énumération, car elle nous semble déjà éloquent et nous pensons que les personnels devront passer à l'action, si rapidement notre nouveau Ministre ne débloque pas la situation.

Comble de la mauvaise gestion de notre administration, celle-ci n'a pas encore à ce jour, complètement appliqué aux auxiliaires de services le statut de décembre 1971, qui permet de titulariser tous les agents sans conditions d'âge. Il s'agit d'un véritable scandale ajouté à tant d'autres, en ce qui concerne la gestion des agents des petites et moyennes catégories dont certains doivent attendre près de deux ans les promotions auxquelles ils ont droit.

Pour sa part, la C.G.T. a oeuvré de toutes ses forces pour faire prendre en considération les revendications des personnels et si certaines ont abouti et d'autres en perspective de règlement, nous sommes de ceux qui pensons que seule l'action a permis des résultats et SEULE elle permettra de faire avancer les solutions.

A. PIQUET

NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS

- J.O. DU 1er MARS 1973 :

Les décrets Nos 73-203 et 73-204 du 28 Février 1973, modifiant les décrets 59-309 et 59-310, relatifs au régime des congés de maladie des fonctionnaires.

Ces décrets concrétisent en matière de congés de maladie avec beaucoup de retard les propositions qui étaient contenues dans le rapport de la Commission JOUVIN sur les problèmes sociaux, commission qui avait été créée après les événements de 1968.

Il a fallu l'approche des élections législatives pour que ces textes voient enfin le jour.

- J.O. DU 2 MARS 1973 :

Le décret N° 73-211 du 28 février 1973 relatif à la fixation et la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois plus particulièrement la réformatte de la catégorie B pour les corps banalisés.

- l'arrêté du 28 février 1973 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B à compter du 1.12.72.

Seul les six premiers échelons sont concernés. Chacun est à même d'apprécier la limite de cette mesure et de comparer les affirmations de la F.E.N. aux analyses critiques de la C.G.T.

- J.O. DU 16 MARS 1973 :

Le décret n° 73-279 du 9 mars 1973 fixant à titre exceptionnel des modalités d'accès aux corps des Adjointes Administratifs, des Commis et des Sténodactylographes des Administrations Centrales et des Services Extérieurs.

- J.O. DU 29 MARS 1973 :

L'arrêté du 26 mars portant organisation d'un concours externe commun aux Ministères des Affaires Culturelles et de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du logement et du Tourisme pour le recrutement de 21 Secrétaires Administratifs d'Administration Centrale.

- J.O. DU 4 AVRIL 1973 :

Le décret n° 73-400 du 26 Mars 1973 relatif au Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture. Ce décret fixe la composition et les membres de ce Conseil. Il abroge toutes les dispositions du décret du 3 avril 1962 qui lui sont contraires.

- J.O. DU 5 AVRIL 1973 :

L'arrêté du 26 mars 1973 classant les corps de restaurateurs du Mobilier National et des Archives dans le Groupe II pour les frais de déplacement.

Signalons que ce texte met fin à une iniquité qui durait depuis 1967. Toutefois, le côté rétrograde de l'Administration apparaît dans cette mesure puisqu'elle ne prend effet que du 1er janvier 1973.

Nos Camarades ont subi un grave préjudice pendant près de six ans, l'on est très social dans la Fonction Publique.

- J.O. DU 7 AVRIL 1973 :

L'arrêté du 26 mars 1973, modifiant l'arrêté du 5 octobre 1971 en ce qui concerne les conditions d'obtention du diplôme National des Beaux Arts.

- Les arrêtés des 27 et 28 Mars 1973 portant autorisations d'ouvertures de concours pour le recrutement :

- 1°) d'Artistes liciers
- 2°) de Sténodactylographes des Services Extérieurs
- 3°) de restaurateurs Spécialistes au Mobilier National
- 4°) d'un gestionnaire Adjoint à l'Administration Générale du Mobilier National et des Manufactures National de Tapis et Tapisseries.